

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,  
de l'agroalimentaire et de la forêt

## Arrêté

**portant nomination au conseil d'orientation et de formation de la spécialité élevage et  
pathologie des équidés**

**Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du  
Gouvernement,**

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R. 812-55 ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2014 relatif aux formations conduisant aux diplômes nationaux  
de spécialisation vétérinaire ;

Vu l'avis du conseil national de la spécialisation vétérinaire en date du 22 février 2017 ;

Sur proposition du Conseil d'orientation et de formation de la spécialité concernée,

**Arrête :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres du conseil d'orientation et de formation de la spécialité élevage et  
pathologie des équidés :

#### **1° en qualité d'enseignants-chercheurs :**

M. Cadore (Jean-Luc) ;

M. Denoix (Jean-Marie) ;

M. Lepage (Olivier) ;

M. Serteyn (Didier).

#### **2° en qualité de personnalités qualifiées :**

M. Corde (Richard) ;

Mme Piat (Perrine) ;

Mme Picandet (Valérie) ;

M. Tainturier (Daniel).

## Article 2

Conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 31 juillet 2014 susvisé, les intéressés sont nommés pour un mandat de quatre ans.

## Article 3

Le Directeur général de l'enseignement et de la recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin Officiel* du Ministère l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et entrera en vigueur le 17 octobre 2017.

Fait le - 4 AVR. 2017

Le ministre l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général de l'enseignement et de la recherche,



Le sous-directeur  
de l'enseignement supérieur

Philippe VINÇON

Jérôme COPPALLE